BAREME D'HONORAIRES 2025

Honoraires applicables aux transactions portant sur des maisons, appartements, terrains et fonds de commerce.

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
Biens inférieurs à 200 000 €	Forfait de 10 000 € TTC
Biens inférieurs à 500 000 €	6%
Biens inférieurs à 1 500 000 €	5%
Biens supérieurs à 1 500 000 €	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Les honoraires incluent l'estimation, la commercialisation, la négociation, le suivi administratif et l'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique.

<u>Programmes immobiliers neufs</u> (VEFA)

Les honoraires de commercialisation sont à la charge du promoteur et intégrés dans la grille de prix de l'opération.

SASU LGDP Immobilier – Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège social : 396 Allée du Canelot, 33260 La Teste-de-Buch
RCS Bordeaux 941 102 428 – TVA intracommunautaire : FR76941102428
Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2025 000 000 033, valable jusqu'au 19/03/2028, délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde
Garantie financière de 120 000 € et assurance RCP souscrites auprès de GALIAN – 89 rue de la Boétie, 75008 Paris

Barème d'honoraires TTC en vigueur à compter du 15 juillet 2025, susceptible d'évoluer. Disponible en agence ou sur simple demande.

Version B0725.01